



La vie à Ussel d'Allier

Bulletin d'informations octobre 2024



Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h à 19h

Mardi et Jeudi : 9h30 à 12h

Permanence :

- du maire M. Marcel SOCCOL : le lundi et mardi
(sauf de septembre à fin mars uniquement le mardi
ou sur rendez-vous)

- du 1^{er} Adjoint M. Jean-Pierre GOUAT : le jeudi

aux heures d'ouvertures de la mairie.

Secrétaire de mairie :

Nathalie GILLERON

Vous pouvez joindre :

Le maire : Marcel SOCCOL 06 21 75 64 05

1^{er} Adjoint : Jean Pierre GOUAT 06 85 80 09 24

2^e Adjoint : Christophe CARTERON 06 68 93 94 96

Site internet : <https://www.usseldallier.fr>



page Facebook

Location de la salle des fêtes :

Modalités en mairie ou sur le site

Les PV des réunions de conseils sont disponibles sur le site de la mairie.

Le mot du Maire

Pour ce nouveau numéro du bulletin municipal, je voudrais vous épargner la litanie habituelle du « mot du maire » ou dans presque la totalité des 34 935 communes de France chacun y va de son discours d'autosatisfaction. Prenez en dix, prenez en cent, prenez en mille, vous y trouverez sensiblement les mêmes mots.

Non, pour cette fois je ne me creuserai pas la cervelle pour vous vanter les mérites de mon équipe municipale. A la place, j'emprunterai les mots d'Anaïs, une chroniqueuse de la radio qui avec humour et bon sens nous en dit plus sur la vie d'un village.

Ah la vie à la campagne dans un petit village ! Le calme, la tranquillité... ou presque !

Je cite : « On parlait dernièrement de réseaux sociaux, que vous avez peut-être pour certains mis sur votre liste noire quelque part entre l'huile de palme et la drogue dure. Pourtant, c'est pas non plus super loin du fonctionnement de la vie de village : tout le monde voit tous vos faits et gestes. Tout le temps. Vous ne pouvez même pas remettre l'élastique de votre culotte qui vous cisaille la raie sans qu'une rumeur coure sur des soi-disant hémorroïdes qui vous gâchent la vie.

Il y a aussi ce côté un peu magique des petits villages où tout le monde sait ce que vous allez faire avant même que vous le fassiez ou non - du coup, il faut vraiment mesurer l'impact de tous vos gestes : si vous achetez une voiture plus grande, on va penser que vous avez gagné au loto; si vous ne faites pas la bise aux gens à cause d'un rhume, tout le monde dira que vous avez un truc grave genre la peste bubonique. Mais même si habiter dans une petite bourgade donne l'impression d'être fliqué, c'est aussi le côté positif du bouche à oreille qui est plaisant. Si vous avez perdu votre chien, il y a 98% de chances que vous le retrouviez en moins de 72 heures. C'est aussi deux fois plus de chance de recevoir un sourire chaque jour : soit parce qu'on vous a pris pour quelqu'un d'autre, soit parce que c'est vraiment quelqu'un que vous connaissez, soit parce que c'est par pure courtoisie (ça existe encore oui).

Il faut juste penser large niveau créneau quand vous prévoyez de faire les courses à la supérette du coin. Vous allez sûrement tomber sur votre frère, puis votre voisine, puis le cousin du beau-frère de votre pote, et vous risquez de prendre 2 heures pour acheter 3 tomates. Alors même si ça peut paraître parfois un peu oppressant, vivre dans un petit village c'est un peu comme regarder Plus Belle la Vie : on voit toujours la même chose, c'est parfois un peu lourd mais ça reconforte toujours. »

Comme le disait Jean-Marie Gourio, « on a beaucoup moins de voisins dans une ville que dans un village. »

Marcel Soccol

Les Travaux

✓ Eglise : Les travaux touchent à leur fin



« Depuis la nuit des temps, le clocher de mon village sonne les heures, monotonement, langoureusement. En l'écoulant psalmodier, dans un silence immémorial, c'est l'histoire de France qui défile – une cohorte de gueux, de preux et de pieux dont la geste m'oblige autant qu'elle m'émeut. »

Denis Tillinac – Dictionnaire amoureux de la France – édition Plon-Flammarion

Dans nos campagnes, au-delà de l'édifice religieux, l'église est le signe le plus visible de la capacité des hommes à s'unir pour bâtir. C'est encore plus vrai ici à Ussel d'Allier où la communauté villageoise s'était mobilisée au 19ème siècle pour la reconstruction de l'église telle que nous la connaissons aujourd'hui. Depuis, l'usure du temps a fait son œuvre. Alors, s'il faut s'unir pour bâtir, il faut s'unir pour sauver ! Car c'est de sauver qu'il s'agit.

Le sauvetage, ce sont les moyens financiers qui permettent d'assumer le coût des études préalables et celui des travaux.

L'oreille attentive et bienveillante des pouvoirs publics qui se sont substitués aux dons des villageois d'une autre époque nous a permis de construire un dossier fiable et d'obtenir les aides financières nécessaires à la sauvegarde de l'édifice. Ainsi les cloches ne nous tomberont pas sur la tête, les deux chapelles latérales de la nef ne s'écrouleront pas et les travaux de réfection des toitures permettront de maintenir le bâtiment hors d'eau.

Merci à l'ensemble des pouvoirs publics qui nous ont apporté leur contribution.

Tout d'abord les services de l'État et plus particulièrement la préfecture de l'Allier, le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Allier et enfin la communauté de commune de Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Il reste à terminer quelques travaux de moindre importance sur le pignon Ouest et leur exécution est programmée pour cet automne.

A la réception définitive des travaux un bilan financier définitif vous sera communiqué, mais d'ores et déjà, grâce aux aides collectées, le reste à charge pour le budget communal restera limité.

Ce chantier qui se termine nous aura tenu en haleine plus de trois ans, entre la mise en place du financement, le temps des études et celui des travaux. Ainsi nous participons à la sauvegarde de notre cher patrimoine Bourbonnais.

✓ Travaux et investissements réalisés en 2023-2024

Le Conseil départemental et la communauté de communes nous ont permis de financer :

- ◆ La salle des fêtes : réalisation de travaux urgents suite aux coulées de boue du 22 mai.



- ◆ L'absidiole de l'église (dépense imprévue au bilan initial de l'Eglise) : étayage urgent des voûtes.



- ◆ Renouvellement de 5 tables en mauvais état pour la salle des fêtes .

Soit un total de 6 102€ HT.

Les subventions accordées pour ces dépenses représentent 75% réparties comme suit :

	3 050,95€ HT
	1 525,47€ HT

- ◆ La commune a dû également remplacer un poteau incendie à Leu pour 2 039,22€ HT et a acheté des cendriers posés à l'extérieur de la salle des fêtes pour 179,71€ HT.

Montant total des dépenses : 2 218,90€ HT. La communauté de communes nous a subventionné à hauteur de 50%.

	1 109,44€ HT
---	--------------

- ◆ Toujours suite aux coulées de boue, la réfection de la rue de la Gare et des ponts du Boublon a été réalisée en septembre.

✓ Information d'ordre financier

La communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne continue d'être un partenaire privilégié de ses 60 communes.

La commission ressources de la com/com a proposé courant 2023 une augmentation de l'enveloppe financière dédiée au fonds de concours « Mise en valeur des communes ».

Cette proposition ayant été retenue, notre commune bénéficiera en 2024, si elle le demande, d'un fonds de concours de 7 023 euros soit pratiquement un doublement par rapport aux années antérieures (il était de 3 600 euros en 2023).

L'augmentation de cette dotation est particulièrement bienvenue dans un contexte financier peu favorable à nos petites communes.

Projets

✓ Aménagement du terrain communal situé à l'entrée du village

Le terrain communal de 8980 m² situé à l'angle de la route de Leu et du chemin de la gare avait été classé terrain à bâtir lors de l'établissement de la carte communale établie en 2017, en vue de la création d'un lotissement pouvant accueillir 4 lots.

L'actuelle municipalité considère que la situation de cette parcelle sise à l'entrée du village n'est pas propice à l'implantation d'un lotissement pour les raisons suivantes :

- Ce terrain est situé dans la zone protégée du château de La Croisette et se trouve de ce fait contraint par des règles strictes concernant les constructions à venir qui sont soumises à l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France. Cette contrainte est de nature à freiner la commercialisation des parcelles créées.
- Positionné à l'entrée du village, un lotissement de plusieurs lots est de nature à dénaturer l'aspect visuel du bourg.
- La parcelle est située en limite de terres agricoles en exploitation et s'expose donc à d'éventuels conflits de voisinage entre agriculteurs et nouveaux résidents.

Afin de préserver la cohérence du village, son caractère architectural relativement homogène, le conseil municipal ne souhaite pas livrer cette parcelle à la promotion immobilière et privilégie en contrepartie la construction d'habitations nouvelles en continuité des zones agglomérées existantes tant dans le bourg qu'à Leu ou à la Flotte.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal, a décidé d'aménager cette parcelle d'entrée de bourg en espace vert par le biais de plantation d'arbres et de haies, la création d'un accès et d'un cheminement piétonnier, installation de tables et de bancs de pique-nique, terrain de détente etc. et a demandé au maire de consulter des paysagistes susceptibles d'élaborer un projet dans ce sens.

✓ Réalisation d'une halle couverte à la salle des fêtes

L'Espace salle des fêtes est souvent complété par l'installation d'un Barnum démontable permettant ainsi de bénéficier d'un espace extérieur couvert, très demandé par les utilisateurs et les associations ou par la commune surtout à la belle saison.

Cependant, cet équipement ne présente pas toutes les garanties suffisantes pour assurer la sécurité des utilisateurs notamment par vents violents et son ancrage au sol nécessite la pose de piquets et de cordages qui constituent autant d'obstacles dangereux. Par ailleurs, les opérations de montage et de démontage relativement complexes nécessitent une main d'œuvre importante.

Cet apport d'une surface complémentaire abritée de la pluie et du soleil, permettant l'installation d'activité de plein air est plébiscitée par les utilisateurs de la salle.

Afin de répondre à cette attente de la meilleure des façons et de garantir la sécurité de tous, le conseil municipal a pris la décision de compléter l'aménagement de la salle par la construction d'une halle couverte en dur, en prolongement du bâtiment existant, face au sud, d'une surface couverte d'environ 70 m².

Un tel projet ne peut être réalisé sans le concours d'un architecte afin de préserver l'aspect esthétique de l'ouvrage et de fournir les garanties techniques nécessaires s'agissant d'un ouvrage destiné au public.

A cet effet, le conseil municipal du 20 Septembre dernier a examiné les propositions de missions présentées par deux cabinets d'architectes. Après examen, le conseil municipal a retenu la candidature de **l'atelier d'architecture Laure Minerowicz, Architecte DPLG à Gannat**.

Le coût de cette mission s'élève à 4 600 euros HT qui seront financés, avec les aides du Département de l'Allier et celles de la communauté de communes (programme de mise en valeur des communes). Une mission complémentaire : consultation des entreprises, direction des travaux, réunion de chantier et réception de l'ouvrage pourra lui être confiée ultérieurement.

Il sera demandé à l'architecte d'envisager en option une couverture de la halle en panneaux photovoltaïques après établissement d'un bilan sur la rentabilité d'une telle solution pour la commune.

✓ La fibre

Pétition pour l'accès à la fibre optique

Le Plan France Très Haut Débit (PFTHD), lancé en 2013, avait pour objectif que tous les Français aient accès à une connexion Internet en fibre optique d'ici fin 2025. Cependant les engagements pris par les opérateurs sont encore loin d'être respectés notamment dans les zones rurales et les villes moyennes.

De son côté, le Département de l'Allier poursuit son avancée pour atteindre son objectif 100% fibre en 2026. Malgré le déploiement de la fibre dans plusieurs agglomérations du Département et dans certains villages, notre commune reste à ce jour dépourvue de cette infrastructure essentielle, cette situation créant une inégalité numérique inacceptable.

En effet, l'accès à une connexion internet rapide et stable est aujourd'hui indispensable pour nos activités professionnelles, éducatives, administratives, et de loisirs. Or de nombreux habitants sont contraints de faire face à une qualité de connexion insuffisante, ce qui pénalise non seulement les familles, mais également les entreprises et les services publics locaux.

Afin d'accélérer le processus d'installation de la fibre optique dans notre village, les habitants de notre commune sont invités à signer une pétition demandant aux fournisseurs d'accès internet de bien vouloir prendre en considération notre requête et de procéder dans les meilleurs délais, à l'installation de la fibre optique à Ussel d'Allier.

Merci à tous de bien vouloir la signer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat jusqu'au 24 octobre.

Ou, si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer aux heures d'ouverture de la mairie en téléphonant au secrétariat pour prendre un rendez-vous pour la signer, soit en mairie, soit à votre domicile à votre convenance.

Plus nous serons nombreux, plus efficace sera notre démarche.

Depuis le lancement de la pétition, une évolution dans l'avancement de ce dossier a été constatée.

En effet, la commune a été sollicitée pour vérifier la liste des branchements fibre proposés sur la commune.

Sur la base d'un premier plan de raccordement établi à l'initiative de l'entreprise en charge de ces travaux, la commune a vérifié, corrigé et complété le document produit.

Cette démarche marque une première phase dans la volonté de raccordement de notre commune à la fibre, sans toutefois qu'une date précise ne nous ait encore été fournie.

✓ Info entretien

Fin mars, les tilleuls vers l'église ont été élagués par un professionnel. Le SICTOM a mis à disposition un broyeur. Les bénévoles ont transformé les branches en copeaux.



✓ Citoyenneté et vivre ensemble

- Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses et autres outils bruyants ne peuvent être effectués que :

- ◆ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Haies

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Afin de :

- ◆ Ne pas gêner le passage des piétons.
- ◆ Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

- Poubelles

Les poubelles doivent être sorties la veille du passage des éboueurs et **rentrées dans les meilleurs délais**.

Si vous laissez votre conteneur ou votre bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum.

- Voitures immobilisées

Pour rappel, les véhicules hors d'usage ne doivent pas stationner sur le domaine public. Merci aux propriétaires de prendre les mesures nécessaires pour que le véhicule soit retiré rapidement.

Informations diverses

✓ Va-z-y-mâ

- ◆ 10 février : apéro festif. Une assiette anglaise était proposée à 5€.
- ◆ 22 février : après-midi jeux qui rencontre toujours un franc succès.
- ◆ 24 mars : vide dressing.
- ◆ Fin mai : nous avons récupéré et remis en état 2 meubles de l'ancienne école et créé une cabane à livres. Elle est à la disposition de tout le monde dans le chalet du père Noël place de la Fontaine. N'hésitez pas à apporter, prendre, échanger, consulter...



- ◆ 2 juin : la brocante organisée sur la Grand rue a bien démarré mais le mauvais temps a eu raison de cette journée. Le camion pizza Nour's nous a néanmoins régalingé.
- ◆ 30 juin : fête du village



Malgré les efforts des associations, nous constatons malheureusement que beaucoup d'habitants manquent à l'appel. Les différentes manifestations organisées ont pour but de rassembler les villageois et sans leur concours, les associations risquent de disparaître.

Agenda 2024-2025 : à définir. Un après-midi jeux sera proposé le 29 octobre pendant les vacances scolaires de la Toussaint à 14h30.

✓ Amicale laïque

- ◆ 13 octobre : loto avec de nombreux très beaux lots.
- ◆ Dimanche 27 octobre : Halloween.
- ◆ 30 novembre : Organisation pour la commune de l'accueil de la marche du téléthon et du pot-au-feu servi le soir.
- ◆ 15 décembre : arbre de Noël pour les enfants d'Ussel.

✓ **Commune**

- **7 avril** : repas des aînés.

Nos aînés, environ soixante, se sont réunis autour d'un déjeuner dans la grande salle de la salle des fêtes. Un moment privilégié et apprécié de tous qui leur a permis de se retrouver.



- **8 mai** : rendez-vous à 10h au monument aux morts. Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes pour tous les habitants.

- **14 juillet** : Départ de la mairie pour se rendre au Monument aux morts. La commémoration a eu lieu à 17h avec dépôt de gerbe. Les habitants étaient ensuite invités à venir prendre le verre de l'amitié sous le barnum à la salle des fêtes.



Agenda

- **11 novembre** : Cérémonie à 10h au cimetière devant le monument aux morts. Vin d'honneur à la salle polyvalente.

Un peu d'histoire

Comment Ussel d'Allier participa par l'intermédiaire d'un de ses fils à la victoire américaine dans sa guerre d'indépendance contre les Anglais.

La guerre d'indépendance américaine a sa part de mythes. Comment une armée avec très peu de moyens et d'hommes sans expérience a-t-elle pu vaincre l'Angleterre ? On a souvent réduit le rôle de la France à sa contribution navale. En réalité, dès 1777 le gouvernement de Louis XVI soutint les Américains et c'est ainsi qu'une armée de paysans pu disposer des meilleurs équipements du monde et d'officiers expérimentés.

Parmi ces officiers un Usselois de pure souche en la personne de :

Jean-François Secretain de Neuville.

Né à Ussel le 1^{er} septembre 1729, il embrassa la carrière des armes. En septembre 1757, il est à Brest avec son régiment, le Royal Saintonge Infanterie. Ce n'est qu'en 1761 que le régiment quittera Rochefort pour la Guyane. Il y restera cinq ans, « capitaine au régiment de Saintonge-Infanterie, au service du Roi.

En 1766, son régiment quitte Cayenne pour la Guadeloupe et les Antilles. On dit qu'il fut quelques mois gouverneur à Pointe-à-Pitre.

Les archives de l'armée nous apprennent qu'en 1773, alors commandant-capitaine en second au régiment Saintonge-infanterie, il fut promu chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis.

En 1774, il est dit censitaire de la Commanderie de la Marche, résidant à Ussel, commandant au régiment de Saintonge.

L'ordonnance du 26 avril 1775 le nomme Chef de Bataillon avec rang de Major, il fut dès novembre ou décembre 1777 parmi les volontaires engagés aux Etats-Unis pour aider les « insurgents » dans leur guerre d'indépendance contre les anglais (1775-1783).

Après le traité d'alliance de Louis XVI avec les américains (6 février 1778), les anglais déclarent la guerre à la France. Elle aura lieu sur toutes les mers du globe. Son titre de retraite le dit « capitaine-commandant du Royal Picardie cavalerie ».

Lors d'un voyage, il subit une tempête si violente qu'on fut obligé de jeter à la mer une grande partie de la cargaison dont la caisse contenant l'argent du régiment et des soldats. Se considérant comme garant et responsable de cet argent, Jean-François Secretain de Neuville vendit un de ses domaines pour rembourser les soldats qui lui avaient confié leurs fonds. Dès 1780, il est dit ancien commandant.

C'est lui qui a quitté l'ancestrale maison familiale de « La Baillie » au profit de l'ensemble architectural qu'il venait de se faire construire, en bordure des Menutons, sur l'emplacement de ce qui semble être un très vieux fortin contrôlant l'entrée occidentale du village. Quelques vestiges visibles font partie des soubassements. Les anciens usselois lui donnent le nom de « La Villaine » nom du propriétaire qui l'avait rachetée aux héritiers et qui l'occupait au 19^{ème} siècle.



Guerre d'indépendance américaine

Infos utiles

✓ T'LIB le transport à la demande (TAD) ouvert à tous



La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne propose pour l'ensemble des 60 communes du territoire un service de transport fonctionnant en porte à porte.

Inscription et renseignements auprès de la Comcom :

<https://comcom-ccspsl.fr/Transport-a-la-demande-TAD.html>

Numéros utiles

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Pharmacies de garde : www.servigardes.fr et 0825.74.20.30 (15 cts la minute)

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 85

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 9 rue Achille Roche, 03000 MOULINS. Tel: 3646 ; <http://ameli.fr>

MSA Auvergne : 20 avenue Meunier, 03000 MOULINS. Tel: 04 71 64 46 64. <http://msa-auvergne.fr>

Violences conjugales : 3919

Enfance maltraitée : 119

Cyber Harcèlement : 3020

A vous de jouer !

8	4		1			5		
7	5	9					1	
2			7				6	8
			2	9		6		4
	8		4		1		7	
3		4		5	7			
5	9				2			6
	2					8	3	9
		3			4		5	2

Directeur de Publication :

Marcel Soccol

Mise en page et rédaction :

Bernabela Asensio, Catherine Broch, Marcel Soccol.